

FICHE PEDAGOGIQUE

MAJ 2024

« Gestion des absences dans l'élaboration de la paie »

Toute absence, quelle qu'en soit la raison ou l'origine, justifiée ou pas, ...a des impacts en matière de paie. Les absences doivent être traduites correctement sur le bulletin de paie étant donné les enjeux financiers pour le salarié et l'employeur mais aussi pour éviter tout risque de contentieux. Cette formation vous permet de faire un point complet sur la gestion des absences en paie, y compris les arrêts de travail dérogatoires, la loi de financement de la SS 2022 en ayant maintenu les effets.

Contact devis et inscription

Nadine FORZINETTI

06.21.03.30.08. jpc-n.forzinetti@orange.fr

Public visé

- RRH
- Gestionnaire de l'administration du personnel
- Gestionnaire Paie.
- Toutes personnes amenées à occuper une fonction au sein d'un service paie et administration du personnel.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Une connaissance en droit du travail permet d'atteindre plus facilement les objectifs.

Le Responsable ayant inscrit le bénéficiaire de la formation a validé ses aptitudes à suivre cette session de formation.

Objectifs de la formation

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la gestion des absences lors de l'élaboration de la paie
- Bien connaître les conséquences des différentes absences sur la rémunération pour établir la paie des salariés concernés

Durée : 1 jour – 7 heures

Dates

A définir

Lieux

A définir

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

Télécopie : 03.69.63.83.05.

E-mail : jpc-n.forzinetti@orange.fr

Web : www.jpccconsultant.fr

SIRET : 494 578 933 00033

ID TVA : FR76494578933

Modalités et délais d'accès

La formation est accessible toute l'année en présentiel et en distanciel.
Elle peut être mise en œuvre en fonction des plannings de chacun dans un délai de 3 à 4 semaines.

Les méthodes mobilisées

- Réflexion et échanges d'expériences
- Mise à disposition de ressources pédagogiques
- Exposés - débats

Le programme pédagogique

- 1. La notion de suspension du contrat de travail :**
 - **Les différentes absences et suspensions du contrat de travail suspensions :**
 - Absences liées à l'exercice de fonctions publiques, syndicales ou collectives,
 - Suspensions liées à l'état de santé du salarié,
 - Suspensions liées à la situation familiale du salarié,
 - Suspensions liées à l'exécution d'obligations légales du salarié,
 - Suspensions pour convenance personnelle du salarié,
 - Suspensions du fait de l'employeur,
 - Suspensions liées à la formation professionnelle,
 - Congés payés ...
 - **Les conséquences juridiques des différentes absences :**
 - Suspension de certaines obligations,
 - Maintien du lien contractuel,
 - Suspension et durée de la période d'essai,
 - Suspension et préavis,
 - Incidence sur la rupture du contrat,
 - Suspension du contrat à durée déterminée...
- 2. Les différentes méthodes de gestion des absences. (Le décompte de l'absence)**
- 3. Cas particuliers :**
 - **Conséquences de la maladie, de l'accident du travail et de la maternité :**
 - L'indemnisation par la sécurité sociale : calcul des indemnités, traitement social et fiscal
 - Les régimes légaux, conventionnels et contractuels de la garantie de ressource
 - La problématique du maintien de salaire : complément au net ou au brut, CSG et CRS, prélèvement à la source ...
 - Temps partiel thérapeutique, cure thermale ...
 - L'intervention d'un organisme de prévoyance
 - Les arrêts de travail dérogatoires covid 19
 - **Conséquences des congés payés sur la pratique de la paie :**
 - Période de référence, prise du congé, décompte du congé
 - Indemnité de congés payés ...



Les modalités d'évaluation

- Evaluation tout au long de la formation par des exercices pratiques
- Quiz
- Remise d'une attestation de compétences

Le tarif

- 900.00 € en intra
- 350.00 € par personne en inter (mini 3 personnes pour ouverture)

L'accessibilité aux personnes handicapées

JPC, en tant que centre de formation fait tout son possible pour accueillir les personnes en situations de handicap en :

- s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des lieux de formation
- assurant un accueil des personnes handicapées sans discrimination
- en prenant en compte le handicap dans le parcours de formation.

Les déficiences visuelles, auditives, cognitives ... nécessitant des adaptations autres que l'accessibilité sont traitées au cas par cas avec l'entreprise et le bénéficiaire.

Le recours à un référent handicap choisi par JPC peut être envisagé, en cas de besoin.